

VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 9 septembre 2019 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents: Le directeur général, Félix Nunez, la trésorière, Mélanie Quirion, la greffière Madeleine Poulin.

1. GREFFE

R-2019-09-6425: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. **GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 12, 19 et 21 août 2019
- 1.3. Vente terrain lot 3 488 472 à la cie: 9260-2762 Québec Inc. (Dave Lachance)
- 1.4. Adoption du règlement 2019-417
- 1.5. Adoption du règlement 2019-418
- 1.6. Avis motion pour modifier le règlement de construction 2016-343
- 1.7. Avis de motion pour modifier le règlement sur les permis et certificats
- 1.8. Acquisition terrain no 4 061 018
- 1.9. Acquisition terrain no 3 489 935

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1. Embauche Etienne Roy cols bleus
- 2.2. Mandat à Stantec conception plan et devis
- 2.3. Mandat pour conception plan et devis ponceau piste cyclable (secteur Jésus-Marie)
- 2.4. Intervention pour décontamination Amiante
- 2.5. Autorisation entente lors de fermeture de routes avec MTQ

3. **SÉCURITÉ**

- 3.1. Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique
- 3.2. Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique (Fondation du cœur)
- 3.3. Acceptation démission Frédéric Morin
- 3.4. Demande autorisation au MTQ pour réduire à 2 voies le boulevard Renault
- 4. URBANISME
- 5. LOISIRS
- 6. FINANCES
 - 6.1. Approbation du bordereau des comptes

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1. Correspondance
- 7.2. Affaires nouvelles
- 7.3. Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

8.1. Levée ou ajournement de la séance



R-2019-09-6426: Adoption des procès-verbaux des séances du 12, 19 et 21 août 2019

Il est proposé par monsieur Keven Boutin Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 12, 19 et 21 août 2019 soient adoptés tels que rédigés.

R-2019-09-6427: Vente terrain lot 3 488 472 à la cie: 9260-2762 Québec Inc.

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à la compagnie 9260-2762 Québec Inc. le terrain lot 3 488 472 d'une superficie de 1 803,6 m² au montant de 6 505 \$ excluant les taxes, situé sur la 33e Avenue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2019-09-6428: Adoption du règlement 2019-417

Attendu que le projet de règlement 2019-417 a été présenté à la séance du

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement 2019-417 «modifiant le règlement 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement » soit adopté tel que rédigé

R-2019-09-6429: Adoption du règlement 2019-418

Attendu que le projet de règlement 2019-418 a été présenté à la séance du

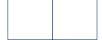
Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE le règlement 2019-418 «modifiant le règlement 1998-39 *concernant l'identification des voies de circulation* soit adopté tel que rédigé

A-2019-09-489: Avis motion pour modifier le règlement de construction 2016-343

la conseillère madame Marie-Andrée Giroux par la présente

❖ donne avis de motion qu'il sera proposé à une séance subséquente un règlement modifiant le Règlement de construction # 2016-343, de manière à préciser la limite maximale de perte de valeur, qu'un bâtiment endommagé par une inondation puisse cumuler pour que sa réparation ou sa reconstruction soit autorisée.



12 août 2019

12 août 2019



A-2019-09-490: Avis de motion pour modifier le règlement sur les permis et certificats

La conseillère madame Marie-Andrée Giroux par la présente

❖ donne avis de motion qu'il sera proposé à une séance subséquente un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats # 2016-347 relativement aux travaux de remise en état d'un bâtiment suite à une inondation. La présente modification a pour but de préciser les éléments à fournir à l'inspecteur municipal pour l'émission du permis de construction.

R-2019-09-6430: Acquisition terrain no 4 061 018 ABROGÉ PAR 2019-11-6534

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 211, 6^e Avenue depuis sa construction;

Attendu que les propriétaires ont un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage les propriétaires, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 018 où est situé le bâtiment du 211, 6e Avenue, pour la somme de 1,00 \$ et de modifier son règlement de zonage pour interdire toute nouvelle construction ou infrastructure, aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé, que les frais de notaire soient à la charge du vendeur et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

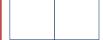
R-2019-09-6431: Acquisition terrain no 3 489 935 ABROGÉ PAR 2019-11-6532

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 553 du boulevard Renault depuis sa construction;

Attendu que le propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;





Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 489 935 où est situé le bâtiment du 553 boulevard Renault, pour la somme de 1,00 \$ et de modifier son règlement de zonage pour interdire toute nouvelle construction ou infrastructure, aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé, que les frais de notaire soient à la charge du vendeur et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2019-09-6432: Embauche Etienne Roy cols bleus

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que monsieur Étienne Roy soit considéré comme journalier aux travaux publics selon l'entente à la convention collective des cols bleus.

R-2019-09-6433: Mandat à Stantec – conception plan et devis

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'ingénieurs Stantec pour la conception des plans et devis pour les services d'égout et d'aqueduc de l'École Jésus-Marie ainsi que ceux du futur aréna pour un montant de neuf mille cinquante dollars (9 050 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2018-398 « décrétant une dépense et un emprunt de 9 750 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna et aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs ».

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2019-09-6434: Mandat pour conception plan et devis – ponceau piste cyclable (secteur Jésus-Marie)

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité





De mandater la firme d'ingénieurs Stantec pour l'étude hydraulique ainsi que les plans et devis pour un ponceau piste cyclable (secteur Jésus-Marie) pour un montant de neuf mille huit cent vingt-cinq dollars (9 825 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même la piste cyclable.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2019-09-6435: Intervention pour décontamination Amiante

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'octroyer à la firme Les Pavages de Beauce la décontamination à l'amiante de 4 secteurs près de l'École Jésus Marie et du futur aréna pour un montant de quatorze mille quatre cent dollars (14 400 \$) excluant les taxes qui peut varier selon le tonnage.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même piste cyclable.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2019-09-6436: Autorisation entente lors de fermeture de routes avec MTQ

Il est proposé par monsieur Keven Boutin Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

D'autoriser monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur général, Félix Nunez à signer l'entente de fermeture de route en période hivernale entre le Ministère des Transports et la Ville de Beauceville concernant la pose de barricades et l'entreposage en cas de fermeture de routes ou de l'autoroute pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 et renouvelable automatiquement aux conditions énumérées dans l'entente.

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la Ville de Beauceville.

3. SÉCURITÉ

R-2019-09-6437: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu





D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 21 novembre 2019 entre 14h00 et 16h30.

R-2019-09-6438: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique (Fondation du cœur)

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu

D'autoriser la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 12 septembre 2019 entre 15h30 et 17h30.

R-2019-09-6439: Acceptation démission Frédéric Morin

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Frédéric Morin qui prenait effet le 1^{er} septembre 2019.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis le 7 février 2000 comme pompier et lieutenant au Service de sécurité incendie.

R-2019-09-6440: Demande autorisation au MTQ pour réduire à 2 voies le boulevard Renault

Considérant qu'il y aura les activités « Sensibilisation du public face aux métiers liés à l'urgence » et « La Grande Marche Défi Pierre Lavoie » sur l'Île Ronde les 28 septembre et 20 octobre prochain;

Considérant que la sécurité des participants est prioritaire;

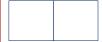
Considérant qu'un brigadier sera présent sur les lieux afin de permettre aux piétons de traverser le boulevard Renault en toute sécurité

Il est proposé par monsieur Keven Boutin Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QU'une demande d'autorisation soit faite au ministère des Transports pour réduire le boulevard Renault à 2 voies face à l'accès à l'Île Ronde pour les activités « Sensibilisation du public face aux métiers liés à l'urgence » et « La Grande Marche Défi Pierre Lavoie » sur l'Île Ronde tenues respectivement les 28 septembre et 20 octobre prochain;

4. URBANISME

5. LOISIRS







6. FINANCES

R-2019-09-6441: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Correspondance

- Aucune correspondance

7.2 Affaires nouvelles

R-2019-09-6442: Embauche d'Audrey Chantal

Considérant que suite au départ de Mme Cynthia Gilbert le poste de réceptionniste et adjointe administrative est vacant

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que madame Audrey Chantal répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche madame Audrey Chantal au poste de réceptionniste et adjointe administrative;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

Période de questions

Aucune question n'est posée par les personnes présentes Après la levée il y aura remise de prix pour Beauceville Fleurie

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2019-09-6443: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

